

*Le Président*

N° -02760 / PR

Papeete, le 28 AVR. 2017



à

**Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française****Objet** : Réponse à la question écrite de Mme Eliane TEVAHITUA.**Réf.** : V/courriers n° 812/2017/APF/SS/mpb du 04 avril 2017.**Eléments de réponse du MEE au courrier N° 009/2017/UPLD/CAB/ET/mm du 31 mars 2017 de Mme. Eliane TEVAHITUA**

Madame la représentante de l'Assemblée de la Polynésie française,

J'ai l'honneur de vous apporter par la présente les réponses aux questions que vous soulevez. Je reste cependant interrogative quant à vos questions relatives au nombre d'heures de tahitien par rapport aux heures consacrées à l'apprentissage du français, ainsi qu'à la fréquentation d'œuvres et de ressources pédagogiques en langue tahitienne. Vous vous référez à la Loi de refondation de l'école de la République, qui je vous le rappelle, n'est pas étendue à la Polynésie française, au lieu de vous référer à la Charte de l'éducation, Loi du Pays de 2011 que votre groupe politique a portée à cette date.

Une politique éducative de valorisation des langues polynésiennes et du plurilinguisme doit prendre en compte le fait que nos enfants grandissent dans des environnements familiaux et sociaux où ils entendent les langues polynésiennes, sans forcément toujours les parler eux-mêmes, et le français. Nous devons prendre appui sur ce plurilinguisme ambiant. La valorisation et l'articulation d'un enseignement méthodique des langues, en gestion coordonnée avec celui du français et de l'anglais, représente un potentiel remarquable pour le développement affectif, cognitif et culturel des élèves. Réciproquement, il peut être source d'exclusion, si certains de nos enfants, citoyens de demain, ne sont pas en mesure d'accéder à ces éléments fondamentaux de notre identité. Il appartient à chacun des acteurs de notre système éducatif de valoriser autant que faire se peut ces pratiques langagières qui fondent nos spécificités et enrichissent l'élève.

Différents programmes expérimentaux, en Polynésie française comme ailleurs dans le monde, ont permis de vérifier que la précocité et la continuité de l'exposition aux langues sont des facteurs d'efficacité dans leur apprentissage. C'est pourquoi, il convient de poursuivre les efforts engagés ces dernières années en direction des langues polynésiennes dès la maternelle, en

privilégiant la fonction communicative pour accomplir des actes de langage quotidiens tout au long du parcours scolaire.

La société attend de l'École qu'elle soit capable de prendre en compte ce qui fait la spécificité des élèves pour les conduire à la réussite. Mais la transmission des langues et de la culture polynésiennes n'est pas une affaire réservée aux enseignants. Il convient d'associer davantage les familles en les informant sur le plurilinguisme et sur l'importance de leur engagement, et en encourageant tous les locuteurs adultes à parler quotidiennement en langues polynésiennes avec les enfants, nos élèves.

***Madame la ministre, suite à cette « reconnaissance symbolique forte » de la langue tahitienne par la France :***

- ***Quelles modalités mettez-vous en œuvre pour une élaboration diligente du programme du concours d'agrégation de tahitien ?***
- ***Envisagez-vous d'effectuer des démarches auprès du ministère de l'éducation nationale afin de réduire les délais de mise en place ?***
- ***Combien de postes de professeurs agrégés en tahitien prévoyez-vous de créer dans les prochaines années dans nos collèges et lycées ?***

A l'instar du CAPES de tahitien, les modalités vont être définies en concertation avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Université de la Polynésie française. Je compte bien, dès ma prochaine mission à Paris, aborder ce sujet avec diligence, comme je l'ai fait pour la mise en œuvre, pour la première fois, depuis la rentrée scolaire d'août 2016 de la continuité de l'apprentissage des langues et culture polynésiennes (LCP) au collège.

En effet, former des élèves plurilingues, c'est en Polynésie, leur enseigner simultanément le français, une langue polynésienne et aussi l'anglais, avec comme cadre de référence le niveau A1 européen (pour l'anglais et le tahitien). Un effort important est consenti lors de la scolarité primaire (on tend vers 5 heures hebdomadaires pour les langues polynésiennes si le projet pédagogique le permet). Cet effort est souvent réduit à néant au collège quand on constate que les langues polynésiennes deviennent optionnelles.

Alors, depuis la rentrée scolaire 2016, la classe de 6<sup>e</sup> bénéficie d'un enseignement d'une heure hebdomadaire, pour éviter la rupture qui existe aujourd'hui entre la fin de l'école primaire et la possibilité de choisir une langue polynésienne en option à partir de la 5<sup>e</sup>.

Et, les programmes scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ont été actualisés pour définir les contenus adaptés d'enseignement des/en langues et culture polynésiennes, en particulier en classe de 6<sup>e</sup>.

Dans ce contexte, la création de postes de professeurs des écoles, à profil « langues et culture polynésiennes », ont été créés pour renforcer le cycle III (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>) et permettre l'enseignement des langues polynésiennes au collège.

L'enjeu majeur est de permettre aux élèves d'acquérir un statut d'interlocuteur efficace (à l'oral comme à l'écrit) pour se faire comprendre ou pour communiquer avec autrui (famille, société, pairs...) dans une variété de situations aussi proches que possible de celles de la vie réelle. Les locuteurs adultes sont pleinement associés à cette démarche. « Huro i to reo » s'ancre dans cette perspective : sur l'année 2015-2016, à chaque fin de période, il est organisé dans les écoles ou les établissements scolaires, une journée dédiée à la valorisation et à la consolidation des compétences langagières en langues polynésiennes. Les parents sont invités à y participer.

***Pour favoriser le bilinguisme tahitien-français dès la maternelle :***

***1. Pensez-vous majorer le nombre hebdomadaire d'heures de tahitien par rapport aux heures consacrées à l'apprentissage du français ?***

La Polynésie française est caractérisée par une diversité linguistique où les langues polynésiennes et le français se côtoient. Si l'ambition de l'École est de préparer les élèves à vivre dans des sociétés plurielles et pluriculturelles d'aujourd'hui et de demain, on ne peut plus ignorer la richesse de langues et de cultures en présence dans notre pays. Que ce soit au niveau individuel ou collectif, être confronté à la variété linguistique et culturelle est un élément indispensable à la formation des individus dans leur relation au monde et aux autres.

De ce fait, la Charte de l'éducation réactualisée en 2016 met en exergue l'enseignement du tahitien certes, mais aussi de toutes les langues polynésiennes et des langues étrangères qui participent aux côtés de celui du français, à la maîtrise du langage et qui contribuent à la réussite scolaire de tous les élèves. Il ne s'agit donc plus de bilinguisme mais de plurilinguisme.

Conformément aux instructions officielles applicables en Polynésie française, dans ma lettre de rentrée<sup>1</sup>, je réaffirme ma volonté de poursuivre les efforts fournis en faveur d'un plurilinguisme additif et harmonieux, valorisant ainsi l'enseignement des langues et culture polynésiennes (LCP) et de l'anglais, en gestion coordonnée avec celui du français ; qui constituent un potentiel remarquable pour le développement affectif, cognitif et culturel des élèves.

En outre, si le volume horaire dévolu à l'enseignement des LCP en Polynésie française est fixé à 2h30 hebdomadaire à l'école primaire<sup>2</sup>, j'encourage fortement les équipes enseignantes à aménager leur emploi du temps<sup>3</sup> pour une mise en œuvre de 5h d'enseignement en LCP hebdomadaire ; de manière progressive, méthodique et articulée avec l'enseignement du français et de l'anglais, permettant ainsi d'intensifier l'exposition aux langues polynésiennes de la maternelle au CM2<sup>4</sup> qui sont des facteurs d'efficacité dans les apprentissages.

Aussi, la majoration du nombre d'heures hebdomadaire ou la généralisation de 5h d'enseignement en langue polynésienne nécessite une formation soutenue des enseignants qui ne sont pas tous locuteurs. Dans cette perspective, des actions de formation spécifiques (pilotees et coordonnées par le pôle plurilingue de la DGEE)<sup>5</sup> sont mises en œuvre dans le cadre de la formation continue des enseignants sur 17 (dix-sept) sites « *5h d'enseignement progressif en langue polynésienne* » depuis la rentrée scolaire 2016-2017 sur l'ensemble de la Polynésie française. Ces derniers sites sont localisés sur la carte ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Cf. Lettre de rentrée n°5 419/MEE du 2 août 2016

<sup>2</sup> Cf. Courrier n° 5 856/MEE du 16 août 2016, horaires des programmes 2016

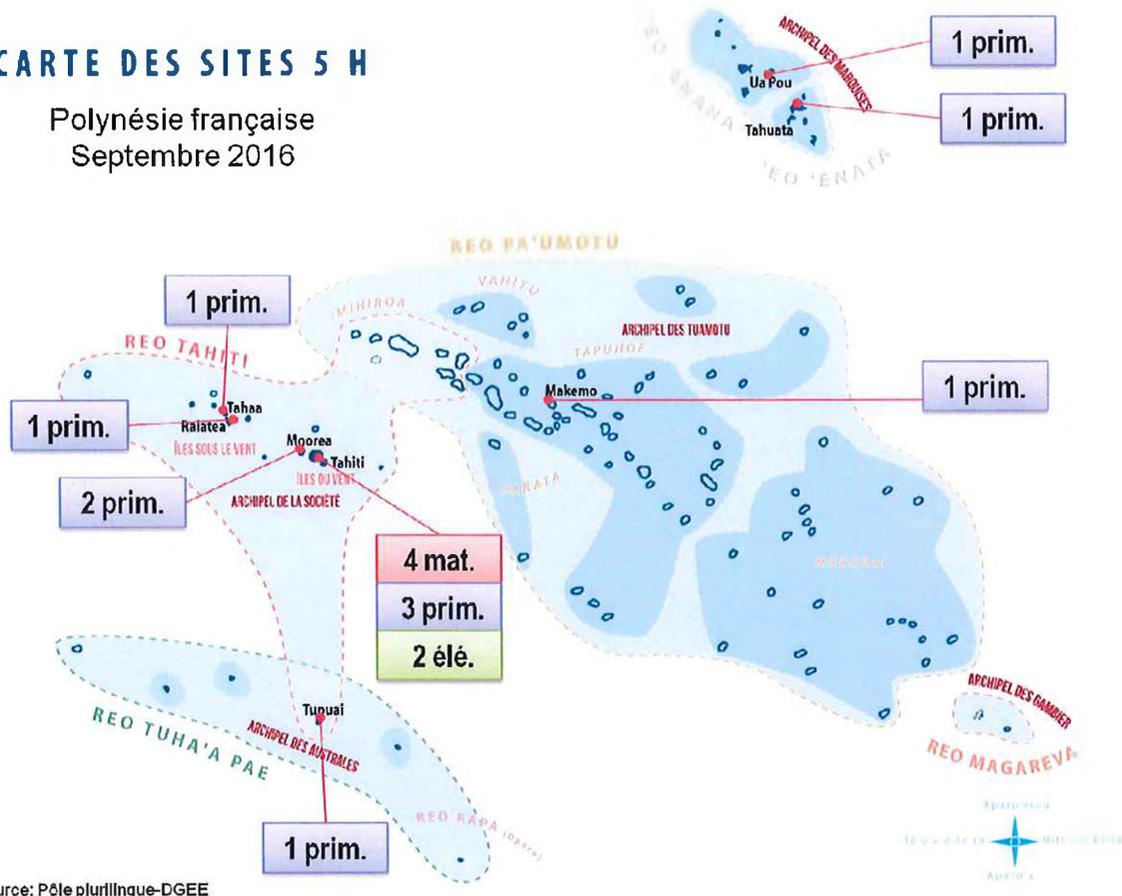
<sup>3</sup> Cf. Courrier n° 6 858/MEE du 19 septembre 2016, modalités portant sur l'enseignement des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire applicables à la rentrée scolaire 2016-2017

<sup>4</sup> Action 1 de l'objectif 2, Charte de l'Éducation, p. 36, 2016

<sup>5</sup> Le pôle plurilingue de la DGEE est chargé du développement de l'enseignement des LCP, de l'anglais et du plurilinguisme

## CARTE DES SITES 5 H

Polynésie française  
Septembre 2016



De prime abord, l'enjeu des actions de formation sur ces sites localisés est d'identifier des stratégies d'enseignements plurilingues (conformément au CECRL), mises en œuvre par et pour des enseignants locuteurs ou non, afin de constituer une banque d'outils pratiques de référence qui pourraient être diffusée à grande échelle et être d'une aide précieuse permettant aux équipes d'aborder les apprentissages avec sérénité, condition indispensable dans la perspective de 5 heures d'enseignement en langue polynésienne.

D'autre part, il s'agit pour les formateurs du pôle cité sus, de promouvoir l'usage des langues polynésiennes en sollicitant les parents et les autres locuteurs adultes pour encourager les échanges en langues polynésiennes dans les situations du quotidien<sup>6</sup>. En effet, les langues polynésiennes, comme beaucoup d'autres langues régionales, sont de moins en moins « naturellement » parlées à la maison. L'Ecole, à elle seule, ne peut pas faire face à cet affaiblissement linguistique.

Je suis fortement attachée au développement de l'enseignement/apprentissage des langues et culture polynésiennes à l'école mais la majoration du nombre d'heures en langue polynésienne et la généralisation de 5h hebdomadaire doit être progressive.

**2. Comment comptez-vous concrètement stimuler auprès des élèves « la fréquentation d'œuvres et de ressources pédagogiques » en langue tahitienne « durant le temps scolaire et les temps périscolaires et extrascolaires » telle que le prévoit la loi de refondation de l'école ?**

Mon Ministère, via le pôle plurilingue de la DGEE, a d'ores et déjà mis à disposition de toutes les écoles du premier degré de la Polynésie française, des ressources pédagogiques à destination des équipes et des élèves. La distribution de ces outils produits par le pôle et déclinés en

<sup>6</sup> Action 2 de l'objectif 2, Charte de l'Education, p.37, 2016

langues tahitienne, rurutu, pa'umotu, mangarévien et marquisienne (èò ènana et èò ènata) s'accompagne également d'une formation sur le terrain pour l'utilisation de ces derniers par les enseignants dans le cadre de l'enseignement des langues et culture polynésiennes. Cette dite formation est assurée par les 12 enseignants-animateurs en LCP (EA-LCP) répartis dans nos archipels qui ont pour mission d'accompagner les enseignants sur le terrain et de sensibiliser les partenaires et acteurs du système éducatif quant à l'utilisation de ces ressources.

Par ailleurs, des ressources en langue polynésienne sont mis à disposition des associations éducatives et ou des bibliothèques communales qui en font la demande auprès de la DGEE. Ces ressources sont également disponibles au centre de lecture de la DGEE qui est ouvert au grand public pendant et hors temps scolaire.

En outre, lors des actions éducatives menées par les circonscriptions pédagogiques en partenariat avec les communes dans le cadre de l'Ecole ouverte, les équipes font la promotion des outils auprès des associations des parents d'élèves, des agents des communes, des familles et de bien d'autres partenaires de l'éducation. Il s'agit là de stimuler les élèves certes, mais aussi de stimuler les familles et autres acteurs de l'éducation : l'apprentissage/usage des langues polynésiennes est un véritable projet sociétal.

Je note également la mise à disposition de supports pédagogiques filmés et réalisés dans plusieurs langues polynésiennes<sup>7</sup> et de la réactualisation du site de la DGEE qui consacrera un volet spécifique pour les langues polynésiennes.

Pour la diffusion à grande échelle de ces ressources et pour sensibiliser davantage le grand public ou les acteurs partenaires des actions périscolaires et extrascolaires, un plan d'information en partenariat avec le Ministère de la culture en charge de la promotion des langues est mis en œuvre.



Edouard FRITCH<sup>h</sup> ✓

GOVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
LE PRÉSIDENT

<sup>7</sup> Vidéos disponibles sur You tube, chaîne du POLE PLURILINGUE ou du CRDP Polynésie